

Un objet politique déjà identifié : le vote en Afrique

Patrick QUANTIN

L'étude des élections rassemble des chercheurs qui sont loin de partager les mêmes objectifs. Il y a des visions bien différentes. Pour certains, que l'on pourrait appeler les « électoralistes purs », le vote est un objet fini qui délimite un champ d'action en même temps qu'un site d'observation. La science politique leur doit beaucoup : méthodes, résultats, visibilité dans le public, etc. La discipline est d'ailleurs tellement débitrice à leur égard, qu'elle se sent parfois dans l'obligation d'affirmer qu'elle ne saurait se laisser réduire à une « science des élections ».

Pour d'autres, qu'on peut qualifier d'« électoralistes d'occasion », l'acte de vote et l'ensemble des processus qui englobent celui-ci, constituent avant tout un site et un moment privilégié d'observation sans pour autant présumer que le champ de l'action électorale puisse être autonomisé. C'est une fenêtre par laquelle le chercheur regarde le politique. Il sait qu'il ne verra pas tout ce qui se passe, car le politique ne se donne pas facilement à voir. Mais il aura la garantie de ne pas perdre complètement son temps.

Hors des « vieux » systèmes démocratiques, étudier les élections est d'abord un choix empirique. Ce choix est un pari qu'il convient ensuite de défendre plus théoriquement face à des critiques qui avancent, non sans arguments sérieux, que le vote est une illusion politique, un objet trop facile à identifier, un piège, un mauvais lieu scientifique ou encore un non lieu anthropologique. Cet argumentaire dessine ici la figure d'un troisième type de chercheur africaniste dévoilé par l'attitude face à l'étude des élections : il s'agit de « l'anti-électoraliste » qui, même à l'occasion, s'abstiendra de jeter un regard au moindre scrutin se déroulant à sa portée.

Les élections sont - en Afrique comme ailleurs - un objet politique déjà identifié. Leur étude ne permet pas au politologue « africaniste » de s'affirmer comme spécialiste pour maintes raisons dont la principale est certainement l'impossibilité d'adopter la posture de l'électoraliste pur. Pas de résultats fiables, encore moins de statistiques. Même les archives administratives qui permettraient une approche qualitative sont la plupart du temps introuvables.

Pour ces raisons, étudier les élections en Afrique, c'est adopter la position de l'électoraliste d'occasion, donc accepter d'avoir à se justifier (« se battre ») sur deux fronts. D'un côté, face à l'« électoralisme pur » pour éviter d'être taxé d'amateurisme. Et d'un autre côté, à l'égard des spécialistes d'aires qui se posent volontiers en détenteurs légitimes de la

connaissance des sociétés africaines à travers ce que celles-ci ont d'irréductiblement spécifique : les langues, les cultures traditionnelles, etc.

Ces considérations expliquent pourquoi l'intérêt pour les élections en Afrique a connu une histoire en dents de scie, avec des moments forts, mais sans jamais s'installer confortablement (ce qui est probablement une chance), sans s'intégrer dans le cadre des études électorales internationales.

En 1978, un ouvrage collectif intitulé « Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire » signalait l'existence d'un groupe de politistes africanistes qui allaient par la suite influencer leur domaine de recherche à travers l'expérience de la revue « Politique africaine »¹. La même année, avec un spectre géographique plus large, deux livres issus d'un même colloque « Des élections pas comme les autres » et « Elections without choice »² confirmaient l'intérêt de la science politique pour les scrutins semi-compétitifs ou non compétitifs tenus dans les pays dits « en développement ». En s'en tenant au continent africain, il faut ensuite passer aux Etats Unis, près de dix ans plus tard, en 1987, pour trouver une étude consistante sur ce thème : l'ouvrage dirigé par Fred M. Hayward, « Elections in Independent Africa »³.

Les années 1990 ont produit une abondante littérature sur les transitions démocratiques⁴, cependant très peu de travaux, hormis les utiles papiers écrits dans l'esprit des « notes de conjoncture », ont été centrés sur l'étude d'une élection⁵. La généralisation et la comparaison sont encore à faire⁶. La recherche s'est surtout attachée à interpréter la « vague » de démocratisation des années 1990 à travers le prisme de la culture. Cette préoccupation montre bien la perception d'un barrage entre cette aire et le reste du monde. Parmi les africanistes, ce barrage de la culture est soigneusement entretenu par certains qui entendent s'en protéger pour continuer leurs investigations sur les « area studies » à l'abri des pressions externes tandis que d'autres s'efforcent de le détruire pour accéder hâtivement à des perspectives comparatives. Cette logique de conflit interne est d'ailleurs tempérée et recouverte par des transactions collusives qui rassemblent les uns et les autres - y compris les plus farouches adversaires du « culturalisme » - dans la volonté de conserver une autonomie relative de l'aire culturelle africaine.

Les conceptions de la culture qui ont prévalu ont donc privilégié plutôt l'angle de la réception déformée (et du rejet). Il s'est la plupart du temps agi d'un culturalisme relativiste et contextualiste, dénonçant les prétentions universalistes de toute comparaison entre le Sud et le Nord.

¹ CEAN-CERI, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone, 1978.

² HERMET, Guy, LINZ, Juan, ROUQUIE, Alain, *Des élections pas comme les autres*, Paris, F.N.S.P., 1978, HERMET, Guy, ROSE, Richard, ROUQUIE, Alain, *Elections without Choice*, London, Mac Millan Press, 1978.

³ HAYWARD, Fred M., (dir.), *Elections in Indépendant Africa*, Boulder, Westview Press, 1987.

⁴ Voir l'étude cette littérature dans BUIJTENHUIJS, Rob et THIRIOT, Céline, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara 1992-1995 : un bilan de la littérature.*, Bordeaux, Leiden, CEAN, Afrikastudie centrum, 1995

⁵ Parmi les exceptions, WEISMANN, Fabrice, *L'élections présidentielle de 1992 au Congo*, CEAN, Bordeaux, 1993.

⁶ Il convient de signaler quelques tentatives qui relèvent plus de l'état de la question : cf COWEN, Michael, LAAKSO, Liisa, « An overview of Electoral Studies in Africa », *Journal of Modern African Studies*, vol. 35, n°4, décembre 1997, pp. 717-744.

La question de la pertinence de la comparaison se pose donc d'abord à ce niveau, c'est-à-dire en termes globalisants et (plus ou moins) épistémologiques. Elle ne saurait être réduite à une querelle de chapelles entre « culturalistes » et « universalistes », ou entre tenants des « études d'aire » contre adeptes de l'« analyse comparée » (ce qui n'est pas tout à fait le même clivage...). Il ne suffit pas de choisir son camp pour sortir du dilemme car, à l'usage, il apparaît qu'aucune des deux positions dans sa forme pure n'est satisfaisante.

Dans l'étude des élections en Afrique, rarement le point de vue de l'action et de la réappropriation n'a été poussé bien loin malgré les invitations pressantes des théoriciens. Les pratiques électorales ont trop souvent été considérées comme l'instrument basement matériel, de l'imposition d'un mythe occidental, celui du gouvernement représentatif. Ces pratiques ont été supposées – à tort, semble-t-il – dépourvues d'emprise sur les imaginaires africains dont les réceptacles ne pourraient être – selon une expression suggestive – que des « objets politiques non identifiés »⁷. La postérité de l'article de Denis Martin sur les lieux du politique dans les sociétés africaines- et surtout l'idée contenue dans son titre - a été utilisée (en dépassant probablement l'intention de l'auteur) pour délégitimer l'étude des processus habituellement identifiés comme « politiques ». L'étude des « OPNI » correspond à l'ouverture d'un nouveau champ d'investigation qui ne doit pas mener à l'abandon des sites d'action et d'observation déjà reconnus car le domaine des institutions dites « formelles » est loin d'avoir livré ses secrets.

Bref, les élections africaines n'ont pas été considérées à la place qui leur revenait comme d'authentiques éléments d'une culture matérielle. L'« ambiance » dynamique et éclatée de la recherche africaniste des années 1980 et 1990, plus encline à déconstruire qu'à s'entendre sur des paradigmes, a laissé se développer l'idée que l'invention du politique va toujours du dedans vers le dehors, de l'endogène vers l'exogène, et bien sûr, du bas vers le haut⁸. Il en est résulté une propension à concevoir les mécanismes de changement comme des mouvements allant de la culture « populaire » vers le cadre politique considéré comme une superstructure dépendante et dénuée d'intérêt ; l'Etat étant de moins en moins sollicité comme catégorie pertinente. Face au post-modernisme et au paradigme du pluralisme culturel, des approches plus sensibles aux structures et au jeu des acteurs, telles que le néo-institutionnalisme, n'ont pour ainsi dire jamais été discutées.

Ainsi trouvera-t-on à foison des études sur la manière dont la sorcellerie, la musique ou l'habillement, par exemple, renseignent sur le politique en Afrique et – comme si ce n'était plus à démontrer – comment cette « culture » détermine « en dernière instance » l'ajustement ou le dysfonctionnement des structures socio-politiques. L'inverse, c'est-à-dire un questionnement sur l'emprise de pratiques importées et réappropriées, dont les élections sont une illustration achevée, est une démarche peu utilisée et ne fournit pas de paradigme légitime.

⁷ Denis-Constant Martin, « A la quête des OPNI, Objets politiques non identifiés : comment traiter l'invention du politique ? » Paris, Publications du CERI, 1989,

⁸ Ici encore, le succès d'un titre heureux a eu tendance à escamoté l'envergure d'un projet élaboré en termes de sociologie politique dans lequel, par exemple, Jean-François Bayart invitait à distinguer, entre autres, les sites d'action politiques et les sites d'analyse politique : « Le politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode », in *Politique africaine*, n°1, 1981, p. 70. La confusion de ces deux types de sites dans une grande partie de la littérature se réclamant par la suite du « politique par le bas » suggère qu'un retour aux questions de méthode serait de nouveau salutaire.

En 1998, un numéro de la revue *Politique africaine*⁹ a enfin renoué avec les interrogations lancées dans les années 1970. Il a permis de discuter les causes et les conséquences de cette éclipse de l'intérêt pour le vote en Afrique dans la recherche en sciences sociales. A cause de leur place dans les dispositifs de légitimité et de leur rôle dans l'action publique, les élections sont des lieux (ou des moments) privilégiés d'interrogation du politique. Dans les pays du Nord, leur étude est une des branches les plus florissantes de la sociologie politique¹⁰ car ce champ est supposé contribuer de manière déterminante à l'explication du fonctionnement des sociétés. Il découle de cette situation que les politologues éprouvent rarement la nécessité de justifier le choix d'en faire des objets de recherche quand ils travaillent sur les sociétés occidentales.

Ailleurs, dans les pays du Sud, et en particulier en Afrique, où les consultations ne manquent pourtant pas, les recherches sur les élections et sur les processus sociaux et culturels qui les accompagnent sont peu développées. Il n'est pas toujours aisé de montrer l'intérêt d'investir des moyens dans des projets de recherche sur ce thème parce que les pratiques du vote et les contextes électoraux semblent trop différents de ceux du Nord. Aussi une autre question à poser est-elle : **pourquoi comparer les élections africaines** à celles du Nord, ou d'autres régions du monde ? Ces élections subsahariennes n'appartiendraient-elles pas plutôt à une aire culturelle spécifique hors de laquelle comparaison n'est pas raison, et dans laquelle la question du sens et de la rationalité fonctionnent différemment ?

Il ne s'agit pas de tirer de cette situation un prétexte pour dénoncer un complot de la science politique « centrale ». Les causes sont multiples et les explications sont relativement faciles à exposer sans qu'il soit nécessaire de se lamenter. Les élections en Afrique entretiennent une certaine distance avec les procédés portant le même nom opérés dans les sociétés du Nord. Mais quelle est au juste cette distance ? Est-elle infranchissable ou bien n'est-elle que la déformation d'un effet d'optique, un biais culturel ?

L'enjeu du débat n'est pas d'établir la similitude de toutes les expériences électorales, de celles d'Afrique et de celles d'ailleurs ; ce serait parfaitement extravagant. L'intention n'est pas non plus d'adopter une attitude hypocritement conciliante - ou politiquement correcte - qui tendrait à soutenir que le contraste entre les élections compétitives du Nord et les élections « imparfaites » d'Afrique ne serait qu'une illusion entretenue par les fantasmes hégémoniques de la culture occidentale. Certes, l'arrogance et l'ignorance sont des traits qui ont souvent faussé le regard que le Nord a porté sur le Sud depuis longtemps et l'évaluation des pratiques électorales n'y a pas échappé. Cependant, pour rétablir les erreurs commises, il ne suffit pas de « tordre le bâton dans l'autre sens », en affirmant que toutes les expériences se valent puisque toutes les élections sont imparfaites au Nord comme au Sud, que la démocratie est un modèle idéal jamais atteint et que toute pratique contredit la norme par des fraudes et des manipulations qui masquent tant bien que mal les mécanismes de domination subrepticement à l'œuvre dans l'acte de vote¹¹.

Si l'on se garde de prôner ce nivellement par le bas, il faut tout de même convenir que son argumentation est parfois troublante et que les illustrations de l'imperfection

⁹ *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, dossier dirigé par René Otayek.

¹⁰ Principalement d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest.

¹¹ Bourdieu, Pierre, « Le mystère du ministère », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, pp. 7-11, illustre, Durkheim à l'appui, la méfiance de la sociologie critique à l'égard du vote. .

électorale ne manquent pas dans les « plus vieilles démocraties » ; elles alimentent le doute, comme récemment, lors des péripéties du duel Gore-Bush en 1999.

Les élections « pas comme les autres », selon l'expression d'Hermet, Lintz et Rouquié¹², sont-elles encore des élections ? Pourquoi pourrait-on effectuer la comparaison des élections entre le Danemark et la Suède, s'interroger sur la montée l'abstentionnisme en Europe, mais trouver absurde de comparer une campagne électorale en Italie et au Zimbabwe ou la volatilité à Madagascar et en Belgique ? Après tout, les grands modèles d'explication du vote ont déjà buté sur des objections à leur exportation hors des frontières où ils avaient été testés. Le cas du paradigme de Michigan est à cet égard éclairant puisqu'il montre que la notion d'identification partisane supporte mal d'être transplantée dans une culture politique (relativement) aussi proche que celle de la Grande Bretagne, par exemple.

Ces interrogations n'ont pas qu'un enjeu académique qui tiendrait au découpage des disciplines ou aux stratégies des chercheurs africanistes¹³. La question de la comparaison des élections est devenue un enjeu politique pour les pays du Sud. Aussi longtemps que les consultations qu'organisent ceux-ci seront disqualifiées parce qu'elles apparaissent – à tort ou à raison – trop différentes, et par là, peu ou pas crédibles au regard des critères du Nord, la problématique de la démocratisation en Afrique sera faussée. La réflexion sur la comparaison des élections est une urgence au moment où des discours réducteurs visent à imposer l'idée d'une différence africaine irréductible, et en particulier de l'incapacité des sociétés subsahariennes à gérer démocratiquement la dévolution du pouvoir.

Plutôt que d'adopter une attitude catégorique quant à la comparabilité ou l'incomparabilité des différentes élections, il convient de déterminer ce qui est comparé. Cela permet de poser une seconde question : **qu'est-ce qui est comparable ?** La méthode la plus adaptée ici consiste certainement à pratiquer l'« art de construire des comparables », selon la formule de Marcel Detienne. « Pour construire des comparables, il ne suffit pas de se mettre à distance du plus familier, ni de comprendre que le bon sens de l'évidence est toujours une culture...[...] Les comparables, ce sont les différentes orientations qu'il est possible de faire voir et d'analyser entre sociétés et cultures confrontées »¹⁴.

Pour ce faire, dans le cas de la comparaison des élections, il convient de spécifier des champs ou des niveaux de comparaison qui correspondent à des approches indépendantes. On en retiendra ici trois. L'un, rappelant l'intérêt de la classification des régimes, apprécie la « qualité » du processus électoral. Un autre, s'applique à l'action et à la stratégie des acteurs engagés dans l'élection. Enfin, un dernier s'attache à élucider les représentations et les imaginaires mis en jeu dans l'acte de vote.

* Au niveau de la qualification des régimes, exercice qui avait failli tombé en désuétude mais que l'évaluation des transitions démocratiques a replacé au premier rang,

¹² op.cit.

¹³ Ses collègues attendent d'habitude du politologue qui travaille sur l'Afrique qu'il prenne la pose de l'anthropologue. Il cède parfois aux sollicitations car il s'agit d'une des rares pratiques de distinction qui s'offre institutionnellement à lui; mais elle comporte des risques. S'il accepte le jeu, il sera avantagement sollicité pour donner son avis sur des questions variées telles que la sorcellerie, la sexualité ou les arts populaires. Il s'enfermera dans un exotisme l'éloignant des enjeux centraux de la profession dans laquelle il a été formé, de ses débats reconnus, de son cursus honorum.. Il s'explosera simultanément aux repréailles des anthropologues de métier quand il sera assez imprudent pour se faire prendre à empiéter sur leur territoire.

¹⁴ Marcel Detienne, « L'art de construire des comparables ; entre historiens et anthropologues », in *Critique internationale*, n°14, janvier 2002, pp.67-78

certains critères fournissent des éléments de typologie et contribuent à fonder l'opposition entre systèmes compétitifs et non-compétitifs avec ses différentes déclinaisons et nuances. Il s'agit d'éléments relativement faciles à élucider :

- La place des élections dans la légitimité des régimes
- La mesure de l'expression des choix comme instrument d'adaptation des politiques publiques.
- Le degré de compétition ; celui de transparence.

* A un niveau plus empirique, il est possible d'établir des plans de comparaison et des protocoles d'observation opérationnalisables fondés sur l'accumulation des données. Il ainsi est possible de comparer les modes de mobilisation, les taux de participation ou certaines ventilations des préférences (sinon par tendance politiques, du moins en distinguant les sortants et l'opposition).

* Enfin, un autre niveau de comparaison réside dans le domaine du sens et de l'interprétation culturelle de l'acte de vote. C'est certainement le plus passionnant ; mais c'est aussi le plus difficile, pour ne pas dire périlleux car il suppose une profonde connaissance préalable des cultures dans lesquelles sont incorporés les actes électoraux. Pour des raisons pratiques, ce questionnement est plus adapté au travail monographique qu'à la comparaison¹⁵.

En définissant ces niveaux de comparaison, non seulement les élections du Sud peuvent être comparées entre elles, mais aussi, et c'est l'enjeu le plus important à celles du Nord. Si cette étape est franchie, la question suivante est : jusqu'à quel point diffèrent-elles les unes des autres ?

Il convient pour ce faire de poser le problème de la différence des élections en termes d'accès à la connaissance : qui compare quoi ? la construction des comparables permet de limiter la difficulté et d'offrir des pistes praticables. Ensuite, il est possible de circonscrire quelques uns des principaux obstacles au passage d'une aire à l'autre, du Sud au Nord. On s'attachera ici, à titre d'illustration, de préciser deux des critères qui fondent le soupçon de la « mauvaise qualité » des élections en Afrique la fraude et la violence .

I/ Quelques propositions pour construire des « comparables » ?

La mesure de l'enjeu de la comparaison ne peut pas être défini sans rappeler les conditions spécifiques de la comparaison entre des aires culturelles différentes. Schématiquement, deux attitudes différentes sont envisageables. Chacune conduit, par des voies qui lui sont propres, à des dispositions contrastées à l'égard de la possibilité de comparer les élections africaines avec celles des démocraties occidentales¹⁶. L'une consiste à dégager les éléments remarquables du processus électoral et de son contexte institutionnel de telle sorte que l'on se concentre sur la place du processus dans le fonctionnement du système politique.

Dans cette optique, le principal critère de comparaison réside dans la question de savoir si les élections comptent, ou pas , ou peu... L'autre insiste sur le sens donné par les

¹⁵ Un exemple de réussite récent est l'article de Peter Pels, « Imaginer les élections. modernité, médiation et vote secret au Tanganyika à la fin de la période coloniale », in *Politique africaine*, n°83, octobre 2001, pp. 135-150.

¹⁶ Cette typologie sommaire opposant élections africaines et élections occidentales n'entend pas rendre compte de la diversité des situations.

électeurs à l'acte électoral et délaisse l'étude de la scène politique au profit des représentations des acteurs. Idéalement, l'une et l'autre peuvent se compléter mais elles installent les tenants de chaque approche dans des positions qui tendent à nier la validité de ceux qui ont choisi l'autre voie. Le comparatisme fondé sur l'observation de la scène politique et des signes manifestes émis par celui-ci est jugé superficiel par les tenants de l'analyse des représentations qui entendent restituer le sens accordé à l'élection par les électeurs aux risques d'enfermer leur recherche dans l'univers clos d'une seule culture et de rendre impossible toute comparaison. Cette dichotomie recouvre à peu près, bien que très imparfaitement, la différence d'approche de la sociologie politique et de l'anthropologie¹⁷.

La construction des « comparables » doit échapper à ce dilemme en construisant des objets suffisamment délimités. Parmi les plus remarquables, il convient d'avancer ici l'étude des codes de conduite, celle de la mobilisation et la question de l'individualisation des préférences. Ce projet est indicatif et n'a aucune prétention à l'exhaustivité.

1/ Les codes de conduite :

Quelles pratiques sont admises, tolérées, rejetées durant les élections ? Existe-t-il un consensus à propos du code de conduite sur la scène politique observée, différents codes, pas de code ? Quels sont les actes de violence (physique ou symbolique) ou de fraude pratiqués ? Sont-ils comparables à ceux admis dans d'autres activités sociales locales ?

Sous ce thème peuvent se ranger des études de cas sur l'apprentissage du vote mais aussi sur la contestation ou les conflits de normes. Les représentations de la fraude s'y rapportent aussi.

2/ L'organisation de la mobilisation électorale :

Quelles techniques d'organisation sont mises en œuvre pour l'élection ? La scène politique étudiée dispose-t-elle de ressources (publiques ou privées) capables d'organiser et d'encadrer l'élection ? La tenue d'élections pose-t-elle un défi à des structures locales incapables d'assurer un déroulement acceptable, indépendamment des stratégies des acteurs politiques ? Quel est le rôle de l'aide internationale ? Quels sont les moyens du contentieux électoral ? L'étude des irrégularités se rapporte à ce thème.

3/ L'individualisation des préférences :

Quels biens et services sont échangés sur le marché électoral (hypothèses du « rational choice ») ? Les échanges sont-ils individualisés ou traités au niveau communautaire (ou dans un autre cadre collectif) ? Les partis politiques et les candidats fournissent-ils des marqueurs d'identification originaux (hypothèses de l'identification

¹⁷ Dans la tradition sociologique, il est préconisé, selon la formule célèbre de Durkheim, de traiter les faits à étudier comme « des choses ». De cette posture, il découle, en particulier, que le discours scientifique n'entend pas rendre compte de ce qu'il décrit et interprète du seul point de vue de l'observateur car celui-ci comme sujet, est prisonnier de la perspective qu'il a adoptée, celle-ci n'étant qu'une parmi d'autres possibles. La connaissance doit passer par une approche globale et indépendante qui dépasse tous les points de vue et échappe au préjugé individuel. Le sujet – observant doit s'effacer dans l'objectivation.

La tradition anthropologique, de Malinowski à Geertz, se rend compte que la présence du chercheur influence la réponse de l'enquêté, que cette présence peut transformer la situation sociale elle-même et que le sens de l'interface est étroitement lié à la culture des uns et des autres de telle sorte que la synthèse des différents points de vue est définitivement impossible.

partisane...) ? Ou bien se superposent-ils (par instrumentalisation) à des clivages antérieurs au passage à la démocratie électorale (régionaux, ethniques, etc.) ?

Espaces de comparaison

Ces espaces peuvent être croisés avec les « comparables ».

A/ Nord – Sud :

Que ce soit sur les codes de conduite, l'organisation ou la construction des préférences, il importe d'aller au-delà du constat d'évidence que les sociétés du Sud et du Nord sont différentes parce que les cultures et les langues ne sont pas les mêmes. Il faut montrer de manière précise comment se déroulent des processus clairement identifiés. Des observations approfondies sont appréciables. Des chercheurs qui ont suivi des campagnes électorales en Europe et en Afrique peuvent apporter des observations précieuses, à condition d'employer une méthode rigoureuse.

B/ Afrique – Autres pays du Sud

Un travail à peu près semblable peut être mené en comparant les situations africaines à celles rencontrées dans d'autres pays du Sud. Cet apport est en tous cas souhaitable.

C/ Inter-africaines

Les comparaisons entre différents pays durant des périodes similaires fournissent des informations sur la variance au sein d'un hypothétique modèle moyen africain. C'est l'occasion de préciser des écarts à propos des différentes observations.

Une importante dimension de la comparaison inter-africaine est historique. Elle consiste à restituer les pratiques électorales à l'époque coloniale (les années 1950 sont riches de ce point de vue et pourtant peu étudiées). Et à les comparer avec les expériences des années 1990.

II Quelques hypothèses pour faire avancer la comparaison¹⁸

Confier la désignation des gouvernants à une procédure d'échange élargie à l'ensemble de la population adulte conduit à introduire dans l'opération les caractéristiques habituellement mises en œuvre pour régler divers échanges non politiques, aussi bien ceux utilisés dans la vie domestique, que dans les rapports au sacré ou encore dans l'économie. La victoire de la loyauté sur l'intérêt - ou de la norme sur la déviance - n'a pas plus de raison de s'imposer « naturellement » dans l'univers politique de l'élection qu'elle n'en a dans les autres secteurs de l'activité sociale. Autrement dit, l'imposition d'une discipline spécifique de la lutte électorale ou, si l'on préfère, d'une « civilité électorale » (Déloye et Ihl : 1993), limitant les moyens d'action autorisés, est sans cesse soumise à la pression de forces contraires qui proposent des voies alternatives telles que la fraude et la violence comme recours efficaces afin d'atteindre des objectifs dans le cadre même d'une procédure démocratique. Aussi, l'intériorisation d'une autodiscipline correspondant à

¹⁸ Ces hypothèses ont été exposées dans Patrick Quantin, « Pour une analyse comparative des élections africaines », in *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, pp. 12-28.

l'institutionnalisation de la loyauté électorale n'épuise jamais totalement la nécessité d'un recours à un contrôle extérieur aux groupes qui pratiquent les élections.

La stabilisation d'une telle discipline n'est pas seulement le résultat d'une répétition mécanique qui laisserait le temps seul maître de l'institutionnalisation. Pour que l'élection se déroule dans un contexte routinier¹⁹, c'est-à-dire non susceptible d'entraîner une crise du système politique, il convient que le recours quasi-inévitable à la déviance - violence, fraude ou autre - par les acteurs s'accompagne de l'intérêt de ceux-ci à persister dans le choix de la voie électorale de préférence à toute autre. Un parti qui a de bonnes chances de gagner le pouvoir en enfreignant la discipline électorale est plus enclin à défendre un régime reposant sur des élections compétitives qu'un parti qui, parce qu'il respecte les règles, ou n'est pas en mesure de les violer, perd toujours²⁰.

Pour montrer le caractère banal, à bien des égards, des situations africaines, il est nécessaire de rappeler ici l'ampleur des pratiques déviantes ayant eu cours lors de la naissance et de la formation des démocraties électorales occidentales. Mais ce retour serait insuffisant si l'on ne signalait pas la persistance de multiples déviances dans les pratiques consolidées et présentées aujourd'hui comme des modèles inimitables.

1.1 La fraude électorale n'est pas une pratique anormale, mais un élément constitutif du « marché politique ».

La fraude est étroitement liée à la compétition puisqu'un scrutin sans concurrence ne suscite pas de déviance par rapport aux normes de la loyauté électorale, pas plus qu'une course à un seul cheval ne permet aux parieurs de tricher. C'est toute la différence qui sépare le modèle du parti dominant de celui du parti unique stricto sensu (n'autorisant pas les candidatures multiples). Le premier - tel le Partido Revolucionario Institucional, au Mexique jusqu'à la fin des années 1980- doit déployer une activité déloyale proportionnelle aux capacités des partis d'opposition à faire autre chose que de la figuration. Il offre l'occasion d'une forte corruption. Le second, n'a pas à acheter les voix des électeurs, ni à monnayer la nonchalance des opposants dans le cadre électoral²¹. Tout au plus fabrique-t-il des taux de participation mirobolants. Jusqu'à un certain point, la corruption de la lutte électorale reflète paradoxalement la sincérité de la compétition. Aux origines de toutes les démocraties électorales se retrouvent des recours systématiques à la fraude qui n'apparaissent d'ailleurs comme telle que rétrospectivement. L'amenuisement de la déviance par rapport à des normes qui se précisent ne doit pas faire oublier sa présence résiduelle dans des proportions qui sont loin d'être infinitésimales.

L'existence de fraudes de la part de l'administration ou de celle des candidats ne renseigne donc qu'imparfaitement sur les enjeux réels de la lutte électorale. On pourrait d'ailleurs pousser le relativisme encore plus loin en postulant que « toute élection ne livre à la compétition que ce qui n'est pas essentiel au mode de domination » (Rouquié : 180). En tout cas, ce n'est pas l'éradication de la fraude qui délimite le franchissement d'un seuil de la démocratie électorale en deçà duquel le protocole des urnes devrait être considéré comme un simulacre. Certains auteurs estiment, à juste titre semble-t-il, que la limitation (ou l'auto-limitation, si l'on se place du point de vue du parti au pouvoir) du recours aux différents

¹⁹ Dans le sens où l'on oppose conjoncture routinière et conjoncture critique (Dobry : 1986)

²⁰ On pourra tester cette hypothèse en Afrique dans le cas du soutien (momentanément) apporté par des partis démocratiques à des coup d'Etat militaires.

²¹ Sa police doit par contre agir contre ceux qui réclament des libertés politiques...

moyens permettant de fabriquer des résultats est suffisante quand elle autorise l'alternance. Alain Rouquié écrit par exemple : « *A la limite, le seuil de régularité est une question de rapport de force sur fond de culture politique. Si les tentatives de manipulation dans les élections théoriquement pluralistes ne font pas obstacle à l'alternance politique, les élections sont présumées libres. La chute de Indira Ghandi a fait oublier les restrictions des libertés, les diverses formes de clientélisme, etc.* » (Rouquié :171).

En suivant cette démarche, on retrouve le choix méthodologique qui a conduit des auteurs comme Bratton et Van de Walle (1994), à la suite des transitions démocratiques africaines des années 1990, à s'appuyer sur l'alternance au sommet et à considérer comme secondaire la fraude pratiquée de part et d'autre, pour distinguer les expériences qui avaient « abouti » de celles qui étaient « inachevées ». Ce choix peut surprendre quand on remarque que les opposants vaincus par des sortants « autoritaires » avaient tout autant recouru à la fraude quand l'occasion leur en été donnée, c'est-à-dire au niveau local ²². Mais, dans les cas où de tels résultats ont été à interpréter, il s'agissait d'écart minimes : un ou deux points de pourcentage. Plus que l'honnêteté de la compétition, l'enjeu en était la substitution de la règle de majorité à celle de consensus ²³. L'égalité des grands partis devant le recours à la fraude peut être une garantie d'acceptation d'un système pluraliste ²⁴.

Les pratiques déloyales et la faiblesse de la discipline électorale ne sont pas des « anomalies » africaines. Si une idée ne tient pas la comparaison, c'est celle selon laquelle les sociétés non occidentales en général et africaines plus particulièrement seraient porteuses d'une inclination exceptionnelle à la fraude électorale et d'une réticence à l'égard des procédures légales rationnelles. Il suffit de considérer la France ou la Grande-Bretagne du XIXe siècle pour découvrir à quel point la démocratie électorale est née dans l'absence de normes.

Si, par exemple, on considère, en France, la période qui s'étend de 1815 à 1914, on y trouve un catalogue des irrégularités électorales qui permet d'illustrer toutes des formes possibles allant de la pression à la corruption en passant par ce que le vocabulaire spécialisé dénomme plus spécifiquement fraude. L'achat des votes, les menaces en tous genres exercées par les patrons ou par l'administration elle-même ainsi que la panoplie des manipulations visant à truquer les listes, annuler des bulletins et falsifier les décomptes ²⁵. La similitude des pratiques frauduleuses employées hier en Europe et aujourd'hui en Afrique est frappante. Même s'il convient de ne pas négliger la contagion répandue par le personnel administratif colonial, on constate que des milieux culturels très différents retrouvent les mêmes gestes et les mêmes solutions pour affronter la compétition électorale et se prémunir contre son incertitude.

²² De telles pratiques ont été évoquées par exemple pour Mba Abessole au Gabon ou John Fru Ndi au Cameroun.

²³ C'est évidemment le problème de la gestion du droit des minorités qui est posé ici. Le couperet du scrutin à un tour ne laisse aucune illusion au perdant et suppose une population acquise à la décision de majorité. Le modèle à deux tours, qui fabrique une majorité absolue au gagnant, donne quelques gages à l'unanimité.

²⁴ Jouant au détriment des petits partis qui n'ont pas les moyens d'accéder avant, pendant et après l'élection au sites où s'exercent les pratiques déloyales (inscription sur les listes, bourrages d'urnes, manipulation des décomptes), cette situation a tendance à simplifier le système des partis.

²⁵ On ne peut ici que renvoyer aux travaux des historiens, et en particulier, pour la France, à Charnay (1962), Huard (1991) et Garrigou (1992) et pour l'Angleterre, O'Gorman (1992).

Le grand nombre d'atteintes à la sincérité et à la liberté des scrutins et le caractère massif des entorses à la transparence placent les élections anglaises ou françaises du milieu du XIXe siècle à un niveau de manipulation qui horrifierait n'importe quel observateur patenté des élections africaines contemporaines. On oublie probablement trop que la « qualité » des élections africaines est jugées aujourd'hui à l'aune de l'histoire des techniques électorales. Or, ainsi que le note un spécialiste de la question en France :

Conçue comme une simple mesure , l'évaluation de la déviance n'a guère de sens ; il lui faudrait une unité. Au regard des normes postérieures, le contrôle de régularité eût dû exercer ses rigueurs sur l'ensemble des élections de la 2^e République ou du Second Empire. Peu d'élus en fussent sortis indemnes. Les élections du début de la 3^e République jusqu'au début du XX^e siècle eussent souffert d'avoir été contrôlées selon les normes de 1914. Les exigences de légitimité de l'élection avaient considérablement changé. (Garrigou, 1993 :129- 130).

D'ailleurs, ce rappel historique n'épuise pas la comparaison entre le Nord et le Sud. En effet, il ne suffit pas de rappeler que cent ans (1815 - 1914) furent nécessaires à l'institutionnalisation des fondements de la discipline électorale en France car l'exclusion de la déviance n'a jamais été définitivement acquise. Il faut, pour s'en convaincre, se pencher sur le contentieux électoral. Et, bien au-delà de ce qui est relevé par les tribunaux, on peut estimer aujourd'hui, bien que la recherche électorale soit discrète sur ce sujet, que le parti qui contrôle le service des élections d'une mairie française se trouve en mesure d'accroître artificiellement ses gains électoraux dans la commune ²⁶. De telles fraudes sont tolérées car elles sont pratiquées par tous les partis détenant des mairies et elles sont supposées s'équilibrer au niveau national ²⁷. On peut estimer qu'elles sont intégrées aux règles du marché politique et leur existence prouve que la fraude n'est pas un empêchement majeur du fonctionnement d'une démocratie électorale. De telles pratiques, attestées dans les élections africaines, ne doivent pas rejeter celles-ci dans un univers à part qui leur interdirait à jamais la régulation politique par les urnes.

1.2 La violence électorale n'est pas l'indice d'un refus des procédures démocratiques ; c'est une forme déviante de participation politique.

La loyauté électorale n'est pas seulement contrariée par la ruse ; la force aussi peut ruiner les tentatives pour discipliner le vote. Pourtant, la montée de la violence, si souvent dénoncée dans les élections africaines et conçue comme l'inévitable expression de « traits » culturels ne doit pas être prise dans toutes ses manifestations comme un refus des procédures d'expression du suffrage. Il est préférable d'analyser de telles pratiques comme des formes de participation déviante ou non-conventionnelle avant de distinguer celles qui visent vraiment à bloquer le processus électoral de celles qui ne font que l'accompagner.

Le répertoire de la mobilisation électorale n'est pas une échelle tendue entre la violence d'électeurs fermés à l'ethos démocratique et la discipline raisonnable de citoyens idéalisés. Les uns et les autres « participent » et ne sont pas, de ce fait , si éloignés les uns des

²⁶ Cette pratique explique en partie la fameuse « prime au sortant ». Les moyens utilisés recourent surtout à la falsification des listes, mais différents procédés permettent également d'intervenir sur le décompte des voix.

²⁷ Seuls les nouveaux partis - dont l'ascension est ainsi freinée - sont fondés à dénoncer ces pratiques. Ils y renoncent vite quand ils arrivent aux affaires. Cette stratégie n'est pas sans similitude avec celle qui est suivie par les partis africains issus du passage au multipartisme..

autres. L'attitude qui détermine un pôle vraiment opposé est celle qui se manifeste par la désaffection pour le vote, l'abstentionnisme et l'« exit option » (Hirschman : 1972).

Autrement dit, ce qui caractérise l'acte électoral, c'est d'abord la participation à une délibération collective qui peut tourner à la confrontation. Que les électeurs entrent dans ce jeu avec un sens aigu des règles de la bienséance politique, qu'ils mettent en œuvre un contrôle de soi, qu'ils s'abstiennent de gestes et de paroles déplacées, toutes ces considérations renvoient encore ici aux normes et aux valeurs en vigueur. Leur contenu et leur respect peut varier d'un individu à un autre selon son statut dans la société. Alors, la violence physique - ou le recours à la menace - n'est une entrave à la discipline électorale qu'autant qu'elle se situe dans un registre qui interdit habituellement l'échange. Par contre des actions collectives telles que les échanges de coups, les batailles rangées, les mises à sac de locaux, qui peuvent aussi bien appartenir au répertoire de la manifestation politique (Favre : 1990), font partie intégrante de la participation ²⁸. A fortiori, il en va de même de l'expression symbolique de la violence. C'est le cas de ce qui peut être véhiculé par le discours, par l'injure et par la calomnie ; ou encore à travers des gestes équivoques ; ainsi lorsque des coups de feu sont tirés en l'air en signe de réjouissances devant les bureaux de vote dans certains pays comme au Congo-Brazzaville. Le rapport entre la violence et la discipline électorale n'est pas un problème d'obéissance que pourraient résoudre des cadres sociétaux très stricts. Même avant que ne se pose la question de l'individualisation de l'acte de vote, donc même dans les cas où le vote demeure un acte collectif, il s'agit aussi d'une action qui sous-entend la possibilité du désaccord et d'un refus de l'ordre établi. Il n'y a pas de vote sans un minimum d'indiscipline. Il n'est pas étonnant que, s'en emparant, un électoral de masse le fasse avec brutalité et emportement, qu'il aille jusqu'à dérouter un observateur extérieur par sa colère, voire sa « sauvagerie ». Dans ce registre, les sociétés africaines fournissent un terrain favorable au malentendu. Mais ce serait une erreur de les croire sur ce point parfaitement originales.

Ce qui vaut pour les électeurs africains vaut tout aussi bien pour des électeurs européens. Alain Garrigou note, à cet égard, à propos du XIXe siècle français, que « *la politique n'est pas « descendue » dans les masses par l'exemple d'élites sociales déjà préparées à la vie politique démocratiques. [...] Les violences électorales dévoilaient des populations frustes et inaptés à la vie démocratique. Les électeurs se présentaient sous les traits d'une « sauvagerie » dont les élites se prévalaient pour justifier leur mission de civilisation et leurs obligations de contrôle* » (Garrigou : 14-15). Quand la violence électorale se situe dans la continuation de la violence ordinaire, il n'y a pas lieu d'y voir l'expression d'un interdit culturel qui barrerait la route à la démocratie procédurale. Les exemples européens montrent suffisamment à quel point des régimes démocratiques s'installent et se consolident dans des sociétés profondément divisées où la violence est présente dans les rapports de classes et aux sein même de ces classes ²⁹.

Le niveau de violence que peut supporter une compétition électorale n'est donc pas plus quantifiable que ne l'est celui de la fraude. Il s'accroît aussi avec l'intensité de la compétition et l'importance des enjeux. De même que dans la France ou la Grande-Bretagne

²⁸ Pour la notion de participation « non-conventionnelle », voir Milbrath et Goel, 1977.

²⁹ Pour la période 1871 - 1914, en France, les travaux historiques rapportent encore que : « L'ignorance et la violence politiques caractérisaient la nature enfouie de l'état sauvage. Brutes et abrutis, ces deux figures affleuraient au détour des faits concrets de l'élection, reliés aux maux sociaux ordinaires tels que l'alcool, la folie, l'excitation, la grossièreté, la criminalité » (Garrigou : 100).

du XIXe siècle, la violence s'étend lorsque le suffrage passe du mode censitaire au mode quasi-universel et que l'enjeu n'est plus la désignation de représentants auprès d'un pouvoir central encore monarchique mais le contrôle de la totalité du pouvoir d'Etat, les élections en Afrique deviennent de plus en plus marquées par l'âpreté de la lutte quand elles cessent d'être des élections sans choix. En devenant, comme ce fut le cas dans de nombreux pays au début des années 1990, des épreuves de force pour les groupes restreints qui s'étaient installés aux sommets des Etats, les élections ont donné lieu à de fortes effervescences dans lesquelles la violence physique était presque toujours présente. La démobilisation qui a suivi quelques années plus tard, surtout lorsque les groupes au pouvoir sont parvenus à se maintenir ou à revenir, montre en même temps que l'affaiblissement des enjeux, une nette diminution de la violence³⁰. Ce qui ne veut pas dire que les élections se dérouleraient désormais d'une manière pacifique ; mais il faut ici distinguer la violence spontanée et la violence organisée qui vise à discréditer une consultation.

De la violence électorale ordinaire qui reflète le style des rapports quotidiens âpres ou désenchantés, on ne peut que déduire l'absence d'institutionnalisation de la procédure électorale. Si les électeurs, à l'approche d'un bureau de vote, ne sont pas saisis du respect qu'ils peuvent éprouver lorsqu'ils fréquentent, par exemple, un lieu de culte, c'est parce que la procédure du vote n'est rattachée à aucun rituel préexistant capable de transmettre à cet acte insolite une dimension sacrée. On votait dans les églises au Portugal³¹ et le choix de ce site éclaire suffisamment l'intention de ceux qui l'ont promu d'enraciner la gravité de l'acte de vote dans la religiosité. D'une manière générale, la pacification de l'élection dépend de sa prise en charge par des institutions fonctionnant dans le cadre de vie des électeurs. Cette réappropriation lui donne tantôt de la familiarité ou bien l'enveloppe d'une aura moins ordinaire, mais en tout cas la rapporte à des procédures déjà connues et intériorisées. Sans cela, l'acte électoral demeure très banal et se déroule selon les règles de la civilité appliquées dans les lieux publics, comme sur les marchés, où les gens s'apostrophent et se battent facilement. Dans ces conditions, la paix du vote demeure une affaire de simple police.

Or le niveau de discipline d'une population - son caractère « policé » - n'entretient pas de rapport direct avec son aptitude à produire des choix électoraux. Par contre, des milieux dans lesquels le maintien de l'ordre est problématique fournit un terrain approprié à des acteurs qui souhaitent empêcher le déroulement d'une élection, ou plus globalement freiner l'institutionnalisation d'une démocratie électorale. Certains leaders qui craignent de perdre des élections compétitives y recourent d'autant plus facilement qu'ils pourront accuser les « démocrates » d'avoir poussé le pays au désordre, voire à la guerre civile. Il est assez difficile de trouver un seul pays africain dans lequel ce cas de figure n'est pas illustré. Cette tactique peut s'appliquer au niveau d'un pays tout entier comme ce fut le cas à travers les violences qualifiées d'« ethniques » organisées par le parti au pouvoir au Kenya lors du passage au multipartisme de 1991. Dans le sabotage de l'élection, on retrouve une stratégie

³⁰ Le cas camerounais illustre parfaitement cette proposition. A la violence frôlant la guerre civile qui a entouré le scrutin concurrentiel et contesté de novembre 1992 a succédé la consultation ternaire d'octobre 1997 dans laquelle le président Biya a obtenu le renouvellement de son mandat. Il va de soi que l'apaisement relatif du scrutin de 1997 ne constitue pas un indice de l'institutionnalisation de la discipline électorale dans ce pays. Sur l'analyse des mobilisations de 1992 au Cameroun, on peut se reporter, entre autres, à Mehler : 1997.

³¹ « Au Portugal, le vote se déroule dans les églises : la table de scrutin est placée dans la nef et les électeurs mettent leur bulletin après s'être agenouillés et avoir récité une prière », (Ilh, 1996 : 15)

déployée dans maintes situations de l'histoire politique hors du continent africain. En faire une spécificité est un contre sens.

Conclusion

Le projet d'insertion de l'étude des élections africaines dans le champ de la politique comparée n'est pas seulement porteur d'une nouvelle lecture de celles-ci. Il conduit à une interrogation sur les pratiques électorales au Nord. Les fondements de la distinction apparaissent dès lors plus incertains. Des pistes supplémentaires complétant celles qui viennent d'être esquissées doivent construire des ponts entre les aires culturelles de telle sorte que l'interprétation ne s'arrête pas aux frontières culturelles. Ces propositions sont loin de faire l'unanimité, certaines peuvent même paraître provocantes. Elles n'en demeurent pas moins des pistes à suivre pour dégager la compréhension des élections en Afrique de leur enclavement et les ouvrir au domaine de l'analyse comparée.

Patrick QUANTIN
Centre d'Etude d'Afrique Noire
IEP de Bordeaux
p.quantin@cean.u-bordeaux.fr

Références

- BRATTON, Michael, VAN DE WALLE, Nicolas, Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa, *World Politics*, n° 46, pp.453-480, 1994.
- CAMPBELL, Angus, CONVERSE, Philip, MILLER, Warren, STOKES, Donald, *The American Voter*, New York, Wiley, 1960.
- CEAN-CERI, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone, 1978.
- CHARNAY, Jean-Pierre, *Les scrutins politiques en France, contestations et invalidations*, Paris, Armand Colin, 1962.
- CHAZAN, Naomi, MORTIMER, Robert, RAVENHILL, John et ROTHCHILD, Donald, *Politics and Society in Contemporary Africa*, Boulder, Rienner, 1992
- COULON, Christian, « The Development and Fragility of Semidemocracy », in Diamond, (L., Linz, J., et Lipset, S. M. , *Politics in Developing Countries*, Boulder, Lynne Rienner, 1995 (2^e édition), pp 493 ss.
- CROZIER, Michel, HUNTINGTON, Samuel, WATANAKI, Joji, *The Crisis of Democracy*, New York, New York University Press, 1975.
- DAHL Robert, *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.
- DELOYE Yves, IHL, Olivier, « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et Conflits*, 9/10, 1993.
- DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- DOWNS, Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper et Row, 1957.
- FAVRE, Pierre, *Le principe de majorité*, Paris, FNSP, 1976.

- GARRIGOU, Alain, *Le vote et la vertu ; comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, F.N.S.P., 1992.
- HAYWARD, Fred M., (dir.), *Elections in Indépendant Africa*, Boulder, Westview Press, 1987.
- HERMET, Guy, *Les désenchantements de la liberté : la sortie des dictatures dans les années 90*, Paris, Fayard, 1993.
- HERMET, Guy, LINZ, Juan, ROUQUIE, Alain, *Des élections pas comme les autres*, Paris, F.N.S.P., 1978.
- HUARD, Raymond, *Le suffrage universel en France : 1848 - 1946*, Paris, Aubier, 1991.
- HUNTINGTON, Samuel, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, CT, Yale University Press, 1968.
- IHL, Olivier, *Le vote*, Paris, Montchestien, 1996.
- O’GORMAN, Franck, « Campaign Rituals and Ceremonies : The Social Meaning of Elections in England : 1780-1860 », *Past and Present*, 135, 1992.
- OTAYEK, René, Les élections en Afrique sont –elles un objet scientifique pertinent ?, in *Politique africaine*, n°, mars 1998, pp. 3-14..